



7 mars : la lutte pour la retraite passe par l'égalité des droits !

A la veille de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, toutes et tous mobilisés pour exiger l'égalité femmes-hommes et le retrait de la réforme des retraites par points.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les femmes sont les grandes perdantes de la réforme des retraites :

- les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées ;
- la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce ;
- la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (et des 6 derniers mois dans le public) ne permettra plus de neutraliser les périodes de temps partiels, ou d'interruption pour s'occuper des proches ;
- 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages-femmes...) perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans ;
- il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.



Samedi 7 mars 2020 BLOIS

10h30 - Place de la résistance

En tenue de travail

7 mars : la lutte pour la retraite passe par l'égalité des droits !

Pour être toutes et tous des grands gagnant-es, revendiquons de :

1. Sanctionner les employeur-ses qui discriminent

Mettre fin aux 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent !

2. Lutter contre la précarité et les temps partiels subis

80 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une surcotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeur-ses.

3. Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes

La convention OIT contre les violences et le harcèlement au travail doit maintenant être ratifiée par la France. Il est urgent de mettre en place des mesures de protection des victimes et de prévention des violences sur tous les lieux de travail, par exemple : la sanction de tous les employeur-ses qui n'ont pas de plan de prévention des violences, un droit à congé et à mobilité géographique ou fonctionnelle et l'interdiction du licenciement des victimes de violences conjugales, la sensibilisation de tous les salarié-es sur les violences et la formation de tous les professionnel-les...



4. Des droits pour la maternité et la parentalité

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.

